

PROGRAMME TUTORAT

Selon les exigences de l'annexe I de l'arrêté 16 juin modifiant l'arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Objectif	Le diagnostiqueur doit apporter la preuve à son organisme de certification qu'il a suivi, au cours des douze mois suivant sa certification initiale, une formation en milieu professionnel couvrant au minimum deux missions réelles et complètes de réalisation d'un diagnostic de performance énergétique par le diagnostiqueur, accompagné sur place par un tuteur. Dans le cadre d'une certification avec mention, l'une des deux missions réalisées porte sur le périmètre de la mention. La formation se déroule sur des missions identifiées par le diagnostiqueur
Prérequis	Être certifié DPE
Tuteur	PAUMIER Sébastien
Contact	01 55 17 80 00

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG TUTO – Doc 040 – V02 (25.07.25)

Points de contrôle

Equipements et outillage adaptés à la réalisation du DPE

Contrat de mission ou document équivalent

Utilisation d'un logiciel valide à jour

Investigation documentaire

Relevé d'informations générales relatives au bien diagnostiqué

- Identification du type de bien diagnostiqué
- Identification / estimation de l'année de construction
- Mesurage de la surface du bien
- Mesurage de la hauteur sous plafond (HSP)

Relevé d'informations concernant les déperditions

- Relevé d'informations relatives aux espaces adjacents et permettant le calcul du coefficient de réduction des déperditions (ce point ne concerne pas les DPE neufs)
- Relevé d'informations relatives aux murs déperditifs :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs, etc.
- Relevé d'informations relatives aux planchers bas déperditifs :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs ;
 - Le cas échéant, visite le vide sanitaire et/ou le sous-sol afin d'en relever le système constructif et leur type d'isolation, etc.
- Relevé d'informations relatives aux planchers hauts déperditifs :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs ;
 - Le cas échéant, visite des combles et/ou le vide sanitaire et/ou le sous-sol afin d'en relever le système constructif et leur type d'isolation, etc.
- Relevé d'informations relatives aux menuiseries (parois vitrées et portes) :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs, etc.
- Relevé d'informations relatives aux ponts thermiques :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs, etc.

Relevé d'informations concernant les systèmes

- Relevé d'informations relatives aux systèmes de chauffage :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés, le cas échéant ;

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG TUTO – Doc 040 – V02 (25.07.25)

- Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs, etc.
- Relevé d'informations relatives aux systèmes de production d'eau chaude sanitaire :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés, le cas échéant ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs, etc.
- Relevé d'informations relatives aux systèmes de climatisation :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés, le cas échéant ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs, etc.
- Relevé d'informations relatives aux systèmes de ventilation :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés, le cas échéant ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs, etc.
- Relevé d'informations relatives aux systèmes de production d'électricité :
 - Mesures effectives et correctes avec les outils appropriés, le cas échéant ;
 - Collecte et utilisation appropriée des documents justificatifs, etc.

Vérifications supplémentaires pour les bâtiments collectifs (appartement et immeuble)

- Cas appartement ou bâtiment collectif d'habitation avec système collectif
- Cas bâtiment collectif d'habitation
- Cas appartement à partir des données de l'immeuble : vérifications supplémentaires

Vérifications spécifiques aux bâtiments non résidentiels

Méthode facture :

- Recueil des factures des trois dernières années précédant le diagnostic ou sur la durée effective de fourniture de chauffage et de refroidissement pendant les trois années précédant le diagnostic ou, à défaut, sur la dernière année précédant le diagnostic ;
- Relevé des consommations utiles à la réalisation du DPE au sein de ces factures.

Recommandations de travaux

- Vérification de la cohérence des recommandations de travaux

Vérification du rapport DPE

- Vérification de la validité du rapport produit suite à la visite
- Saisie dans le logiciel : les données saisies sont vérifiées pour leur cohérence avec les données collectées durant la visite
- Vérification à réaliser sur la base sur fichier xml envoyé à l'observatoire
- Vérification de la saisie de commentaires personnalisés expliquant les résultats et/ou les données saisies
- Vérification de la saisie des documents justificatifs fournis pour établir le DPE

EVALUATION FINALE

- Avis du tuteur

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG TUTO – Doc 040 – V02 (25.07.25)

TARIF

1450 €

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG TUTO – Doc 040 – V02 (25.07.25)